

(1)

(N° 46.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

RÉUNION DU 23 DÉCEMBRE 1924

---

### Rapport de la Commission de la Justice, chargée d'examiner le Projet de Loi concernant la pro- cédure en cassation en matière civile.

(Voir les nos 80 (session de 1922-1923); 214 (session de 1923-1924) et les  
Ann. parl. de la Chambre des Représentants, séances des 18 et 19 juin  
1924, et le n° 194 (session de 1923-1924) du Sénat.)

---

Présents : MM. le comte GOBLET D'ALVIELLA, président; BRAUN, le baron  
DE BECKER REMY, DE PIERPONT SURMONT DE VOLSBERGHE, DESWARTE,  
DU BOST, DUPRET, PIRARD, VAN FLETEREN, VAUTHIER, WITTEMANS et  
DE CLERCQ, rapporteur.

MADAME, MESSIEURS,

Le Projet de Loi qui nous est soumis est l'œuvre de la Cour de cassa-  
tion, d'accord avec le Barreau de cassation. Il a été rédigé par des per-  
sonnes spécialement compétentes dans cette matière quelque peu spéciale.

Le projet, sans résoudre complètement la procédure en cassation,  
réalise un progrès très appréciable. La procédure est simplifiée et rendue  
plus expéditive.

Le Projet de Loi a été adopté par la Chambre, le 19 juin 1924, à l'unani-  
mité des 152 membres présents.

Votre Commission se rallie pleinement au projet et prie le Sénat de bien  
vouloir le voter sans retard.

*Le Rapporteur,*  
Jos. DE CLERCQ.

*Le Président,*  
Comte GOBLET D'ALVIELLA.